



L@ lettre de l'INPC n° 79

A la une : Calendrier des décrets pris en application des réformes de la complémentaire santé

Le gouvernement a publié, le 30 juin dernier, le calendrier des 5 décrets en attente sur ce sujet :

- Juin/août 2014 : saisine des caisses de sécurité sociale sur les 5 projets de décrets d'application.
- Juillet 2014 : examen d'amendements au projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale relatif à la complémentaire santé.
- Août/septembre 2014 : publication de l'ensemble des décrets d'application.
- Août/novembre 2014 : procédure de sélection des contrats éligibles à l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).
- 1^{er} avril 2015 : la réforme des contrats responsables s'applique aux contrats à l'occasion de leur renouvellement ou de leur souscription, sauf pour les contrats résultant d'accords collectifs conclus avant août 2014. Ces derniers devront se mettre en conformité à l'occasion de la prochaine modification des accords collectifs et au plus tard le 31 décembre 2017.
- 1^{er} juillet 2015 : l'ACS est réservée aux meilleurs contrats, sélectionnés après mise en concurrence. Les bénéficiaires doivent opter pour ces contrats après expiration de leur contrat en cours.
- 1^{er} janvier 2016 : la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé en entreprise est achevée, au terme d'un accord de branche, d'un accord d'entreprise ou d'une décision unilatérale de l'employeur. Cette couverture doit comprendre au minimum un certain nombre de garanties définies par l'ANI.
- 31 décembre 2017 : l'application de la réforme des contrats responsables est achevée.

<http://www.sante.gouv.fr/marisol-touraine-presente-5-projets-de-decrets-sur-la-generalisation-de-l-acces-a-une-couverture-complementaire-de-qualite.html>

Le conseil d'orientation de l'INPC



Les membres du conseil d'orientation de l'INPC autour de Frédéric Lavenir et Magaly Siméon (CNP Assurances) et Michel DIEU, vice-président de l'INPC

Le 24 juin dernier, la réunion du conseil d'orientation de l'INPC s'est tenue sous la présidence de Frédéric Lavenir, directeur général de CNP Assurances, membre fondateur de notre Institut.

Cette seconde session de l'année a été ouverte par Serge Guérin, sociologue et auteur de nombreux ouvrages. Il a introduit nos travaux en présentant les lignes forces qui structurent aujourd'hui notre pays ainsi

que la place que peuvent y tenir nos aînés.

Les rencontres du conseil d'orientation illustrent parfaitement l'objet de l'INPC qui consiste essentiellement à conduire des réflexions et des études sur les conséquences, en matière de protection sociale, de l'évolution des conditions de vie et de travail et des évolutions des régimes de protection sociale complémentaires.

Les représentants des partenaires sociaux qui participent au conseil d'orientation sont tous des personnalités reconnues dans le monde de la protection sociale siégeant, à titres divers, dans des organismes en charge aussi bien du régime obligatoire que des régimes complémentaires. Les réflexions menées lors des réunions du conseil d'orientation de l'INPC sont libres de parole. Aussi, la considération et le respect de l'inévitable diversité des positions de chacun des participants prévalent lors de ces échanges.

En présidant cette matinée, Frédéric Lavenir a témoigné du soutien et de l'attention que porte CNP Assurances, assureur public filiale de la Caisse des Dépôts, à l'INPC. Fondateur de l'INPC en 1982, CNP Assurances est, depuis cette date, un partenaire central de notre Institut. Ce dernier regroupe également Humanis-Prévoyance, l'IPSEC, la CIPREV, Inter Expansion-Fongepar et le GNP et devrait bientôt accueillir deux autres organismes ayant demandé récemment à rejoindre l'INPC.

L'INPC vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre !

15 juillet 2014

INPC - 4, place Raoul Dautry - 75015 PARIS
☎ 01 42 18 96 39 – 📠 01 42 18 96 36
contact.inpc@inpc.fr
www.inpc.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 4, place Raoul Dautry 75015 PARIS
N° de SIRET 32422814700058
Directeur de la Publication : Hervé COLAS